# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des

## délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000746 Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) Besançon: Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) Champagney: Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST Deluz: Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin: André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte: Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines: Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône: Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes: Bernard LAURENT Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du I.I.I) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents: Amagney: Thomas JAVAUX Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE Besançon: Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER Beure: Auguste KOELLER Chaleze: Christophe CURTY Champoux: Thierry CHATOT Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Larnod: Gisèle ARDIET Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Novillars: Philippe BELUCHE Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Routelle: Claude SIMONIN Serre les Sapins: Christian BOILLEY Thise: Bernard MOYSE Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

#### <u>Procurations de vote :</u>

Mandants: H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

Mandataires: N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M CAYUELA (jusqu'au 2.1).

Objet : TCSP : avenant n°l au marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures

## TCSP: avenant n°l au marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Sans incidence budgétaire	

#### <u>Résumé</u> :

Suite à la délibération du 18 décembre 2008, le marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures sur le projet de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vient d'être notifié au titulaire, EGIS; cependant, il s'avère nécessaire de corriger une incohérence dans l'acte d'engagement: le détail par missions, telles que définies dans la loi MOP et le calcul subséquent des avances forfaitaires ne sont pas en cohérence avec le montant total de la prestation, pris en compte lors de l'analyse des offres.

Cette régularisation ne fait pas l'objet d'une mise au point mais d'un avenant.

Par délibération du 18 décembre 2008, au terme d'une procédure d'appel d'offres, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a désigné le groupement EGIS/REICHEN ET ROBERT/ATELIER VILLES ET PAYSAGES pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre Infrastructures sur le projet de tramway.

Les pièces du marché ont été visées en préfecture le 31 décembre 2008 et le marché a été notifié le 15 janvier 2009.

Cependant, il s'avère aujourd'hui nécessaire de corriger une incohérence dans l'acte d'engagement : le détail par missions, telles que définies dans la loi MOP et le calcul subséquent des avances forfaitaires ne sont pas en cohérence avec le montant total de la prestation, pris en compte lors de l'analyse des offres.

Le montant total du marché reste inchangé, il est de 6 430 662 HT € (article 5.1 de l'acte d'engagement et article 5.2 de la décomposition du prix forfaitaire).

Il s'avère nécessaire de mettre à jour les articles :

- 8 (montant des avances forfaitaires à verser à chacun des 3 co-traitant),
- 9.1 (règlement des comptes par co-traitant),
- 9.2 (décomposition des honoraires par mission et co-traitant).

Cette mise à jour de certains articles de l'acte d'engagement ne modifie en rien le montant du marché tel que pris en compte lors de l'analyse des offres et l'attribution du présent marché.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'établissement d'un avenant n° l au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures du projet de Tramway afin de mettre le détail des coûts des missions et le calcul des avances en cohérence avec le coût global du marché,

autorise Monsieur le Président ou son geprésentant là signer l'avenant n°l et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

THE TANK

Rapport adopté à l'unanimite

Pour: 121 Contre: 0

Abstention: 0

Pour extrait conforme,

Délibération du vendredi 13 mars 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/2